

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 25

Dont pouvoirs : 4

Votes pour : 25

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 21/04/2026

Date d'affichage : 04/05/2026

Certifié exécutoire par réception en
Sous-Préfecture de Limoux le:

30 AVR. 2026

L'an **deux mil vingt six, le vingt sept avril, à 18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Stéphane PEILLE, Maire**.

Étaient présents : M. Stéphane PEILLE, Mme Rose-Marie POUS-ODDOS, M. Yves RAYNAUD, Mme Malika GIMENEZ, M. Eric BRETON, Mme Françoise CATHIARD, M. Claude BORDES, Mme Lisette CHAUBET, M. Christophe DUVERGÉ, Mme Sylviane JARDIN, M. Gérard STOQUERT, Mme Laétitia SAPLANA, M. Benjamin HILLÉ-SCHWAB, Mme Marion DAIGNEAU, Mme Claudine KOTTEN, Mme Céline SANCHEZ, Mme Carole OLEKHNOVITCH, M. Boris HUG, M. Thierry CAUSSE, M. Marco CABALLERO, Mme Manon LUCASSON.

Étaient absents excusés : M. Jean-Michel FOSSET, Mme Muriel SCANDOLERA, M. Sébastien MARRONCLES, Mme Marie-Isabelle SALAS.

Étaient absents non excusés : M. Mohammed EL HABCHI, M. Derrick CAMPBELL.

Procurations : M. Jean-Michel FOSSET en faveur de M. Stéphane PEILLE, Mme Muriel SCANDOLERA en faveur de Mme Marion DAIGNEAU, M. Sébastien MARRONCLES en faveur de M. Eric BRETON, Mme Marie-Isabelle SALAS en faveur de Mme Carole OLEKHNOVITCH.

Secrétaire : M. Gérard STOQUERT.

Délibération n° : **MA-DEL-2026-076**

Domaine : 7.1 - Décisions budgétaires

OBJET : Avance de trésorerie faite au SPIC Centre de Loisirs La Forge par La Commune de Quillan : Année 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables (M57),

Vu la délibération n° MA-DEL-2021-124 du 27/10/2021 portant création d'un budget annexe "CENTRE DE LOISIRS LA FORGE",

Considérant que ce budget annexe est doté de l'autonomie financière qui a pour conséquence l'individualisation de la trésorerie,

Considérant que le SPIC Centre de Loisirs La Forge doit financer les dépenses nécessaires à son bon fonctionnement, il est nécessaire de consentir une avance de trésorerie du budget principal au budget annexe SPIC Centre de Loisirs La Forge,

Considérant que l'avance de trésorerie est une opération non budgétaire,

Considérant que cette avance de trésorerie sera versée en intégralité à compter de la présente décision,

Considérant que cette avance de trésorerie est remboursable en totalité, en une fois, en Août 2026.

A cet effet, M. Le Président propose au Conseil Municipal :

1. D'accorder le versement d'une avance de trésorerie du budget principal au budget annexe "SPIC Centre de Loisirs La Forge" d'un montant de 20.000,00 €, remboursable en une fois, au mois d'Août.
2. De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document afférent à la réalisation de cette opération.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 25 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire,

M. Gérard STOQUERT



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

M. Stéphane PEILLE.



2026-076

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-04-30T11-41-24.00 (MI269486212)

Identifiant unique de l'acte : 011-200059418-20260430-2026-076-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Avance de trésorerie faite au SPIC Centre de Loisirs
La Forge par La Commune de Quillan : Année 2026
Date de décision : Apr 30, 2026 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. FINANCES LOCALES

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [MA-DEL-2026-076.PDF](#)

Préparé
Transmis
Accusé de réception

Date 30/04/26 à 11:41
Date 30/04/26 à 11:41
Date 30/04/26 à 11:47

Par JORDAN Edouard
Par JORDAN Edouard